

**Syndicat Mixte composé par :**

La Communauté de Communes du Pays de Nemours : AMPONVILLE, BAGNEAUX-SUR-LOING, BOULANCOURT, BURCY, BUTHIERS, CHATENOY, CHEVRAINVILLIERS, DARVAULT, FAY-LES-NEMOURS, FROMONT, GARENTREVILLE, GREZ-SUR-LOING, GUERCHEVILLE, LARCHANT, MONTCOURT-FROMONVILLE, NANTEAU-SUR-ESSONNE, NEMOURS, ORMESSON, RUMONT, SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, VILLIERS-SOUS-GREZ.

La Communauté de Communes Gâtinais-Val-de-Loing : ARVILLE, AUFFERVILLE, BEAUMONT-DU-GATINAIS, BOUGLIGNY, BRANSLES, CHAINTREUX, CHATEAU-LANDON, CHENOU, EGREVILLE, GIRONVILLE, ICHY, LORREZ-LE-BOCAGE, LA MADELEINE-SUR-LOING, MAISONCELLES-EN-GATINAIS, MONDREVILLE, OBSONVILLE, POLIGNY, SOUPPES-SUR-LOING, VAUX-SUR-LUNAIN, VILLEBEON.

Compte-rendu du Comité syndical du 24 mars 2017

Le Syndicat Mixte d'Études et de Programmation NEMOURS-GATINAIS, légalement convoqué le vingt-et-un mars deux mille dix-sept, s'est réuni le vingt-quatre mars deux mille dix-sept, à quatorze heures, en séance ordinaire, à l'espace culturel Victor Prudhomme à SOUPPES SUR LOING, sous la présidence de Monsieur Pierre BABUT. Cette réunion fait suite à l'absence de quorum constatée à la réunion du vingt-et-un mars deux mille dix-sept.

Nombre de membres en exercice : 82

Présents (dont suppléants) : 13 (1)

Pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 14

Secrétaire : M. Jean-Yves POUJADE

Etaient présents, les titulaires :

Communauté de communes du Pays de Nemours :

- FAY-LES-NEMOURS : Mme LINOIS-DEBUT Peggy
- GARENTREVILLE : M. BONNAIRE Richard
- NEMOURS : M. JOUE Gérard
- SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS : M. RODIER Bernard

Communauté de communes Gâtinais Val de Loing :

- BOUGLIGNY : M. JOURANDON Alain portant pouvoir de Mme KUNTZ Reine
- BRANSLES : Mme RAFFIN Christiane
- CHAINTREUX : M. BOYER Christophe
- CHENOU : Mme LEBLANC Annick
- EGREVILLE : Mme NOURRY Annick
- LORREZ-LE-BOCAGE : M. BOYER Yves
- SOUPPES-SUR-LOING : M. BABUT Pierre, M. POUJADE Jean-Yves

Etaient excusés et suppléés :

Communauté de communes du Pays de Nemours :

- BUTHIERS : M. LACROIX Jean-Yves suppléé par M. GRISON Gérard

Ordre du Jour :

1. Adoption du compte-rendu du comité syndical du 14 décembre 2016
2. Débat d'orientations budgétaires 2017
3. Informations diverses

Monsieur le Président rend compte de l'urgence de l'organisation de la présente réunion : pour respecter les délais d'adoption du budget primitif 2017 au plus tard le 15 avril 2017 (article L.1612-1 du CGCT) et respecter le délai de 7 jours francs entre le Débat d'orientations budgétaires et l'adoption du budget (article 20 du règlement intérieur).

Désignation du secrétaire de séance : M. Jean-Yves POUJADE est désigné secrétaire de séance

1. Adoption du compte rendu de la séance du comité syndical du 14 décembre 2016

Le comité syndical a adopté, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2016.

2. Débat d'orientations budgétaires 2017

Il a été proposé aux membres du comité syndical de prendre les orientations budgétaires suivantes :

Orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

Section de fonctionnement :

- Dépenses : il est proposé de prévoir 57 265, 41 €, dont :
 - 47 470 € en charges à caractère général, dont :
 - 9 000 € de remboursement de charges diverses à la collectivité de rattachement ;
 - 25 000 € de remboursement de frais de personnel mis à disposition du syndicat (création du poste de chargé de mission SCOT à temps non complet) ;
 - 7 500,00 € de charges de gestion courante pour les postes 6531 et 6533 (indemnités du Président) ;
 - 2 295,41 € pour les dépenses imprévues ;
- Recettes : pour couvrir les dépenses de fonctionnement il est proposé de recourir à une cotisation de 1 € / habitant, soit 50 101 €, auxquels s'ajoutent les 7 164,41 € d'excédent de fonctionnement reporté.

Section d'investissement : il n'y a pas de dépenses d'investissement de prévues en 2017.

Orientations envisagées en matière de programmation d'investissement

Selon les décisions du comité syndical concernant la révision éventuelle du SCOT, il faudra prévoir une Décision Modificative de crédits. Le montant en est inconnu aujourd'hui.

Les dépenses et les recettes seront présentées par nature. Elles relèvent toutes de la fonction "0" (services généraux des administrations publiques locales).

Informations relative à la dette

Il n'y a aucun emprunt contracté.

Informations spécifiques aux communes et EPCI de plus de 10 000 habitants introduites par la loi NOTRE

Structure des effectifs :

- 1 agent mis à disposition par la ville de Souppes sur Loing au titre d'une convention pour 0,5 ETP
- 2 agents ponctuellement mis à disposition par la ville de Souppes sur Loing au titre des heures supplémentaires (finances et secrétariat général)

Dépenses de personnel :

- Un poste de chargé de mission SCOT en catégorie A (Attaché territorial 3^{ème} échelon) : 25 000 € charges comprises
- Heures supplémentaires des 2 autres agents catégorie C mis à disposition : intégrées au forfait de remboursement à la collectivité de rattachement (pour mémoire : 9 000 €)

Durée effective du travail :

- Agent chargé de mission SCOT pour 0,5 ETP, soit 800 heures annuelles
- 2 agents mis ponctuellement à disposition : temps de travail estimé à 168 h (7 h mensuelles par agent)

Débat

Pour la révision du SCOT, M. Pierre BABUT évoque une révision "à minima", qui conserverait les grandes orientations du SCOT approuvé le 5 juin 2015, mais qui permette d'intégrer les 9 nouvelles communes intégrant la Communauté de communes du Pays de Nemours.

S'appuyant sur un avis récent de la DDT de Seine et Marne, M. Bernard RODIER s'interroge sur l'utilité d'engager la révision du SCOT rapidement, compte tenu de son intérêt réduit en cas d'élaboration d'un PLUI. Il faut déjà savoir si la communauté va se trouver compétente en matière d'élaboration du PLUI.

M. Gérard JOUÉ estime le montant d'une révision du SCOT à 80 000 €.

Il est conclu de ne rien inscrire pour l'instant en section d'investissement.

Sur la base du rapport ainsi présenté, le Comité syndical a constaté, à l'unanimité, la tenue du débat d'orientations budgétaires.

3. Informations diverses

Le prochain comité syndical est prévu le 5 avril 2017.

La séance a été levée à 14h30.

Souppes-sur-Loing, le 24 mars 2017.

Le Président,

Le secrétaire,

Pierre BABUT

Jean-Yves POUJADE